

Je remercie tous les collègues qui ont contribué à la convocation exceptionnelle du CoNRS  
Je souhaite qu'à l'occasion de sa réunion plénière, le CoNRS énonce les principes qui devraient régir

une politique scientifique nationale et européenne correspondant à la recherche du progrès culturel, social, économique et écologique. Entre autres, à mon sens le CoNRS devrait énoncer les points suivants:

- \*
- \* affirmer la nécessité de services publics de recherche fondamentale en Europe
- \* affirmer la nécessité d'un statut européen pérenne du chercheur scientifique
- \* Il nous faut affirmer la nécessité, compte tenu de l'histoire de l'appareil universitaire et de recherche en France, d'un opérateur national de recherche fondamentale comme le CNRS, accompagné d'EPST de recherche appliquée (CEA, INRIA, INRA, IFREMER, ORSTOM, etc.).
- \* Le CNRS doit développer un front continu des connaissances,
- \* Les structures du CNRS, comme des EPST de recherche appliquée doivent avoir une représentation élue en majorité de tous les travailleurs scientifiques, chargée de l'évaluation des individus et des équipes, de la prospective et de la gestion des carrières.
- \* Le budget propre du CNRS et des organismes doit pouvoir soutenir l'initiative scientifique dans des laboratoires.
- \* La forme majoritaire d'organisation des laboratoires doit être l'UMR en co-tutelle avec les Universités.
- \* Les travailleurs scientifiques du secteur industriel doivent pouvoir élire des représentants dans les structures du CoNRS
- \* Le budget de la recherche publique (hors crédits militaires et aéro-spatiaux) doit être porté à 1% du PIB.
- \* Le budget total de la recherche doit être porté à 3% du PIB, dont les deux tiers sur financement des industries.
- \* L'ANR doit, pour l'essentiel, être reversée aux organismes pour financer les budgets des laboratoires et des postes stables.
- \* Une structure du type ANR peut-être utile, à condition que son budget ne dépasse pas environ 15% du budget des laboratoires.
- \* Le recrutement annuel de chercheurs au CNRS doit, au cours des prochaines années marquées par un fort taux de départs (de l'ordre de 400 départs en retraite par an + 200 autres départs jusqu'en 2013) recuter au minimum 5 % du stock total soit 600 jeunes chercheurs par an.
- \* Le même taux doit être retenu pour les ITA, soit 900 embauches d'ITA par an
- \* L'âge d'entrée des titulaires de doctorat sur un poste stable doit être progressivement abaissé jusqu'à une année maximum de post doc après thèse.
- \* La collaboration avec l'industrie doit être encouragée par des incitations, mais ne saurait être imposée, ni réglementairement, ni par des financements ciblés.
- \* Les carrières doivent être significativement revalorisées. Dans un premier temps, la revalorisation doit être alignée sur les mesures prises pour les jeunes entrants enseignants-chercheurs. L'âge moyen au passage Chargé1 /Directeur2 doit être progressivement abaissé de huit ans, par la création de postes nombreux au niveau DR, permettant le déblocage des carrières. L'accès au grade de DR1, et DRCE doit être facilité. CE dernier grade ne saurait être réservé aux seuls agents acceptant de lourdes charges administratives.
- \* les salaires doivent être significativement améliorés, si l'on veut éviter l'exode des chercheurs confirmés. Dans l'immédiat, la prime de recherche, indexée sur le point d'indice doit être portée à 20% du salaire
- \* les salaires de début de carrière doivent bénéficier d'une revalorisation supplémentaire.

Avec tous mes vœux de succès pour votre initiative!

Pascal Lederer DR1 CNRS, physicien (section 06)